



## PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Service des moyens et de la logistique

Bureau de l'action sociale interministérielle  
et de la formation ministérielle

Arrêté n° 1046 /SG/SML/BASIFOM portant  
modification de l'arrêté n° 991/SG/SML/BASIFOM  
du 11 juin 2015 portant création du comité  
d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de  
service déconcentré unique

Le préfet de La Réunion  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 88-123 du 4 février 1988 modifié, relatif à la création de comités d'hygiène et de sécurité des services de préfectures ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés d'outre-mer du ministère de l'intérieur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 991/SG/SML/BASIFOM du 11 juin 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré unique à la préfecture de La Réunion ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n° 156-2015 du 4 février 2015 portant délégation de signature à M. Maurice BARATE, secrétaire général, et à ses collaborateurs pour l'activité générale de ses services et l'ordonnancement des dépenses et recettes ;
- Vu** décision n° 1032 SG/SML/BASIFOM du 16 juin 2015 relative à la désignation de Mme LAOU-HUEN Maryline, en qualité d'assistant de prévention - site Victoire ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 991/SG/SML/BASIFOM du 11 juin 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré unique à la préfecture de La Réunion sont modifiées ainsi qu'il suit :

**d)** Les conseiller et assistants de prévention

Assistants de prévention

- Mme Maryline LAOU-HUEN, préfecture - site Victoire

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 18 JUN 2015

Le Préfet,  
le Secrétaire Général

Maurice BARATE